

POSTULAT

Auteur Olivier Turin, AdG/LA, Nathalie Cretton, Les Verts, Françoise Métrailler, PDCB, et Mikaël Vieux, UDC
Objet R3 ne doit pas faire l'économie de l'assainissement d'anciennes décharges au détriment des surfaces agricoles
Date 05.03.2018
Numéro 5.0322

Nous apprenons que si la facture finale a largement augmenté, une des raisons invoquées est le fait que des montants supplémentaires ont été octroyés afin de réduire les élargissements sur l'agriculture en les déplaçant sur des sites pollués. Nous souhaitons ainsi que les zones agricoles, comme celles de Collombey-Muraz par exemple, puissent bénéficier de cette mesure et ainsi enregistrer une diminution de l'emprise du Rhône sur les terres cultivables.

Le projet néglige en effet la dépollution de nombreuses anciennes décharges situées à proximité directe du fleuve. En raison du caractère non obligatoire de leur assainissement à ce jour (ces décharges étant polluées mais non contaminées), le projet les laisse en l'état au détriment des terres agricoles. Les raisons économiques sont invoquées. Pourtant, la dépollution de ces terres, comme à Martigny par exemple où des investigations sont menées, permettrait d'éviter la compensation des SDA. Cela nous semble péjorer doublement les critères de durabilité.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons que le projet R3 englobe les aires polluées au périmètre d'aménagement et agisse prioritairement sur leur assainissement avant d'impacter la surface agricole.